

# Les interlocuteurs administratifs et leurs rôles

On ne va pas se le cacher, une fois que l'on sait ce que l'on veut, au niveau du statut de l'entreprise que l'on veut créer, de son nom et des démarches auxquelles nous allons être confrontés, il faut quand même savoir **à qui s'adresser** et **pourquoi**. Beaucoup de personnes aux rôles très distincts et différents peuvent vous aider suivant votre situation ou votre contexte. Voici les principales, leur métier, leur rôle et ce qu'elles peuvent vous apporter en tant que futurs patrons de votre S.A.R.L.

## **Conseiller INPI :**

Le conseiller l'INPI sera à consulter au début pour pouvoir vérifier la disponibilité de la future enseigne de votre société, c'est-à-dire qu'il faudra que vous choisissiez un nom qui ne soit pas déjà déposé. Lorsque ce sera fait, vous pourrez déposer votre marque pour une somme d'environ 200 euros, en ligne.

## **Banquier**

Le Banquier, que vous consulterez après avoir rédigé les statuts, vous permettra d'ouvrir un compte au nom de la personne morale qu'est votre entreprise pour que vous puissiez déposer le capital social et le diviser en différentes parts entre les différents gérants. Il vous délivrera une attestation de dépôt de capital social qui vous aidera à poursuivre les étapes.

## **Agent INSEE :**

L'agent de l'INSEE se chargera de recenser l'entreprise . De ce fait, des statistiques pourront être réalisées et l'entreprise sera officiellement enregistrée. Par conséquent vous obtiendrez quelque chose d'indispensable, le SIREN et SIRET de votre entreprise.

## **Greffier CFE :**

Le greffier CFE va quant à lui vous délivrer une immatriculation, un extrait Kbis. L'entreprise deviendra donc une personne morale et possédera une sorte d'état civil. Il faut bien évidemment certains récépissés et étapes à suivre avant de le consulter car il faudra avoir rédigé les statuts, ouvert un compte au nom de l'entreprise et aussi par exemple donné la durée de la personne morale qu'est l'entreprise.

## **Comptable**

Le comptable peut vous conseiller sur le meilleur statut d'entreprise à adopter en fonction de vos besoins (S.A, S.A.R.L, S.A.S etc..) Il se chargera des relations entre vous et l'URSSAF ou le RSI et aussi avec le centre des impôts de votre commune. Le comptable se verra aussi faire vos déclarations mensuelles, trimestrielles et annuelles pour vous. En résumé il est là pour se charger de tâches que vous pourriez faire mais qui vous prendrez sûrement beaucoup de temps et surtout de votre temps hors travail. Bien que facultatif, il peut être très fortement conseillé d'avoir un comptable pour mieux gérer vos finances.

## **Juriste**

Le juriste vous aidera à rester en conformité avec la législation lors de vos projets ou contrats. Il vous aidera à évaluer les risques suivant vos actions. Son expertise pour les moyennes ou grandes entreprises est devenue très importante de nos jours et parfois même, il peut être engagé pour faire partie de la direction générale ou financière tant sa vision sur la conformité à la loi est importante. Dans le cas de la création d'une petite S.A.R.L vous n'en aurez sûrement pas besoin.